

Décision Générale colonial

Décision n° 335 décision n° 345 du 1er avril 1948

n° 335

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 avril 1948
Numéro JO n° 4 du 30/04/1948	Date du numéro 30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 2063. Abdillahi Eusman, 2e classe, 3° compagnie pour compter du 1er mars 1948 2066. Souleyman Djama, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 1er mars 1948.